



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/POL/3

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 3 octobre 2012

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Discussion sur la suite donnée à la décision adoptée en novembre 2011 concernant la question intitulée «Emplois verts, travail décent et développement durable», l'accent étant mis sur l'incidence pour le programme de travail du BIT des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012 (Rio+20)

Objet du document

Le présent document, soumis pour discussion et orientation, porte sur les contributions de l'OIT visant à donner suite aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012. Le Conseil d'administration est invité à examiner les questions soulevées dans le présent document, à définir les priorités de l'OIT eu égard à la suite concrète à donner aux résultats de la conférence et à prendre des mesures en conséquence (voir le projet de décision au paragraphe 20).

Objectif stratégique pertinent: Développement durable en relation avec le travail décent et rôle de l'OIT à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Oui – dans le cadre de l'actuel programme et budget pour 2012-13; à prendre en compte dans la préparation du programme et budget pour 2014-15.

Suivi nécessaire: Paragraphe 20.

Unité auteur: Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (EMP/ENTERPRISE).

Documents connexes: GB.313/INS/4, GB.316/INS/4.

Résumé

Le présent document résume les contributions apportées par le Bureau à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue en juin 2012, et met en évidence les principaux résultats intéressant l'OIT et ses mandants.

Il analyse les incidences générales sur les activités de l'OIT dans son ensemble et expose les moyens pouvant être mis en œuvre pour assurer un suivi spécifique dans le cadre du programme de travail de l'OIT au cours de l'exercice biennal en cours et des prochains exercices. Il est sans doute préférable d'examiner les points appelant une décision conjointement avec la discussion du Conseil d'administration sur le programme de développement pour l'après-2015 ¹ au sein de la Section institutionnelle.

Introduction

1. Le 22 juin 2012, les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont plus de 130 étaient représentés par des chefs d'Etat et de gouvernement, ont adopté par acclamation le document final sur le développement durable intitulé «L'avenir que nous voulons» ². C'était l'aboutissement d'un long processus de consultations nationales et régionales et de réunions du comité préparatoire, qui ont débouché sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, 2012 (Rio+20).
2. L'organisation de la conférence a été décidée à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 64^e session ³. Deux grands thèmes y ont été arrêtés, à savoir: i) l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; et ii) le cadre institutionnel du développement durable. L'objectif de la conférence était de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable et d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des précédents sommets sur le développement durable en 1992 et 2002.
3. En novembre 2011, le Conseil d'administration a conclu qu'il souhaitait évaluer et examiner les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et ses incidences sur les activités de l'OIT à sa 316^e session, en novembre 2012 ⁴. En mars 2012 ⁵, le Conseil d'administration a examiné la portée de la contribution de l'OIT à la Conférence Rio+20 et au résultat final attendu. Il a appelé le Bureau à participer activement aux préparatifs de la conférence et au sommet lui-même, et mis en avant les principaux messages indiqués ci-après:
 - i) la nécessité d'un pilier social solide pour le développement durable, associé au travail décent, comme cadre conceptuel;
 - ii) la reconnaissance du dialogue social comme principal élément contribuant à la gouvernance du développement durable;

¹ Document GB.316/INS/6.

² Voir: https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1-1_french.pdf.

³ Document ONU: A/RES/64/236.

⁴ Document GB.312/POL/PR.

⁵ Document GB.313/INS/4.

- iii) la nécessité de tenir compte de la notion de travail décent dans les indicateurs appropriés et dans les objectifs de développement durable que la Conférence Rio+20 pourrait formuler.
- 4. Le présent document a pour objet de contribuer à définir les priorités de l'OIT pour ce qui est de la suite à donner aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012.
- 5. Il convient de le lire conjointement avec le document GB.316/INS/6, «Le travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015», qui nous éclaire sur l'importance des conclusions de Rio+20 dans le processus intergouvernemental plus large entrepris au sein de l'ONU.

Contributions du BIT à la Conférence de Rio

6. On peut résumer les principales contributions du Bureau à la conférence comme suit:

- Présentation d'un document pour l'élaboration de l'avant-projet de document final, participation active aux réunions préparatoires, commentaires sur le projet de document final, séances d'information et conseils aux délégations nationales avant et pendant Rio+20, fondés sur les messages de l'OIT approuvés par le Conseil d'administration (document GB.313/INS/4).
- Publication, le 1^{er} juin 2012, du rapport intitulé *Working towards sustainable development*⁶ de l'Initiative Emplois verts lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OIT, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Conférence syndicale internationale (CSI). Ce rapport mondial, qui fait suite au rapport sur les emplois verts paru en 2008, a pour but d'évaluer la place du travail décent et de l'inclusion sociale dans la transition vers une économie verte.
- Participation active du Directeur général au segment de haut niveau du sommet, notamment à la table ronde sur le développement durable et à de nombreux événements organisés en marge de la conférence. L'accent a été mis sur les prestations concrètes attendues de l'OIT à Rio+20 et les suites à donner, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités en faveur du dialogue social, du soutien à l'élaboration d'analyse de l'impact du verdissement de l'économie sur l'emploi et notamment sur les perspectives d'emploi des jeunes, et dans la conception et la mise en œuvre de politiques intégrées relatives aux socles de protection sociale, prévoyant des synergies avec les politiques environnementales et tirant parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
- Organisation de la manifestation, en marge de la conférence, sur le travail décent et les socles de protection sociale en faveur du développement durable, en collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI), le PNUE et les gouvernements du Brésil, de la Norvège et de l'Indonésie.
- Appel à contributions à plus d'une vingtaine d'événements parallèles, notamment *Green Jobs: A Chance for Youth* (Emplois verts, une chance pour les jeunes) – avec le PNUE; *Socio-environmental Protection Floors* (Les socles de protection socio-environnementale) – avec le Brésil; *A Green and Inclusive Economy: The Finance*

⁶ *Working towards sustainable development: Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy*, BIT et Institut international d'études sociales (IIES), 2012.

Ministers' Perspective (Une économie verte où chacun a sa place: Le point de vue des ministres des Finances) – avec le Brésil et les ministres des Finances des pays du G20; *UN System: Together for the Future We Want* (Le système des Nations Unies: Ensemble pour l'avenir que nous voulons) – avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS); *Multilateral Cooperation Towards Sustainable Development* (La coopération multinationale vers un développement durable) – avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC); et deux événements sur la création d'entreprises durables – l'un avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), l'autre avec le service de Soutien du Brésil aux micro et petites entreprises (SEBRAE). Ces événements ont rassemblé un très large public, attestant un intérêt manifeste pour la démarche consistant à renforcer le lien entre les politiques environnementales et économiques et les problématiques sociales – chômage, travailleurs pauvres et exclusion sociale.

- Des communiqués de presse ont été publiés durant toute la durée de la Conférence Rio+20, qui ont permis de diffuser des nouvelles et les vues de l'OIT sur les événements à mesure qu'ils se déroulaient; des conférences de presse ont eu lieu lors des réunions de haut niveau de Rio+20 et le BIT a mis en ligne une page Internet spéciale sur Rio+20 destinée au grand public.

Principales conclusions de la Conférence de Rio et autres résultats

7. La déclaration adoptée d'un commun accord le 22 juin 2012 au Sommet de Rio a été accueillie comme le résultat le plus important de la conférence, parallèlement à un grand nombre d'engagements volontaires de la part des Etats Membres, de la société civile et des organisations internationales⁷. Beaucoup de pays et d'organisations en ont profité pour lancer des initiatives spécifiques. D'autres ont entamé des partenariats afin de concevoir des mesures pratiques pour la mise en œuvre du programme de développement durable.
8. Dans le cadre du système des Nations Unies, on recense les résultats suivants:
 - un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable et le lancement d'un processus intergouvernemental sur la définition d'objectifs de développement durable, qui permettra de jeter les fondements d'un programme de développement pour l'après-2015;
 - un document final élaboré d'un commun accord, établissant un cadre de travail et de suivi portant sur 27 domaines thématiques et questions intersectorielles;
 - des lignes directrices sur la promotion de l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;
 - un forum politique de haut niveau intergouvernemental et universel à mettre en place, qui aura un rôle de direction et donnera des orientations sur une action future en faveur du développement durable;
 - un rôle plus fort attribué au PNUE.
9. Les réactions de la communauté internationale face au document final intitulé *L'avenir que nous voulons* ont été diverses, mais le document final en soi, le processus de suivi et les

⁷ Voir: <http://www.uncsd2012.org/voluntarycommitments.html>.

nombreuses initiatives nationales et internationales déjà engagées suggèrent que la Conférence Rio+20 sera considérée comme une étape cruciale vers un programme de développement durable défini d'un commun accord par la communauté internationale.

10. A plus longue échéance, les résultats les plus importants pour l'OIT sont peut-être le fait que la communauté internationale a souligné l'intérêt majeur du travail décent pour le développement durable, reconnu la nécessité de mettre davantage en commun les connaissances sur les emplois verts et de convenir d'un processus visant à définir et à fixer un ensemble d'objectifs de développement durable.
11. L'ONU a entrepris un certain nombre d'activités de suivi, dont la plupart intéressent l'OIT:
 - Suite donnée au document final de Rio+20: responsabilités du système des Nations Unies, décrites dans une lettre du Secrétaire général datée du 2 août 2012⁸, attribuant un rôle directeur à l'OIT sur différentes questions: tendances de l'emploi, emploi des jeunes, protection sociale, partage des connaissances sur les emplois verts.
 - Constitution, avant l'ouverture de la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2012), d'un groupe de travail ouvert composé de 30 représentants choisis par les Etats membres au sein des cinq groupes régionaux de l'ONU, chargé de définir des objectifs mondiaux de développement durable en vue de leur adoption par l'Assemblée générale.
 - Mise en place d'un Conseil de coopération interinstitutionnelle en matière de protection sociale, l'OIT et la Banque mondiale assurant conjointement la présidence.
12. Les suites données à la Conférence Rio+20 doivent être harmonisées avec l'ensemble des consultations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. Les conséquences de cette harmonisation font l'objet du document élaboré par le Conseil d'administration sur ce sujet (document GB.316/INS/6).

Incidences sur les activités de l'OIT

13. Il semblerait que tout le processus Rio+20 ait considérablement renforcé l'Agenda du travail décent. En comparaison avec les conférences de 1992 et de 2002, celle de 2012 a contribué à ce que la dimension sociale du développement durable soit généralement et plus clairement reconnue, avec des références expresses et spécifiques au rôle essentiel du travail décent dans la réalisation du développement durable et au rôle des partenaires sociaux et de la société civile dans le cadre institutionnel requis.
14. Le document final, *L'avenir que nous voulons*, contient un grand nombre de références à des points essentiels du mandat et des objectifs stratégiques de l'OIT:
 - chapitre consacré à la «promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale» (paragr. 147 à 157);
 - renvoi explicite à la recommandation n° 202 récemment adoptée par l'OIT concernant les socles nationaux de protection sociale;
 - appel adressé aux gouvernements, aux syndicats, aux travailleurs et aux employeurs pour qu'ils promeuvent le travail décent pour tous et aident les jeunes à acquérir les

⁸ http://www.uncsd2012.org/content/documents/816SG%20Letter%20to%20ECESA%20Plus_August%202012.pdf

compétences nécessaires et à trouver un emploi, notamment dans les secteurs nouveaux et émergents;

- reconnaissance de l'importance d'une transition juste prévoyant des programmes destinés à aider les travailleurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail;
 - accent mis sur l'importance de traiter notamment les questions de l'emploi des jeunes, du travail décent dans des villes viables et dans le cadre du développement durable du tourisme, l'investissement nécessaire dans l'infrastructure, les travaux publics, le secteur informel de l'économie, le développement des microentreprises et des coopératives, les compétences requises pour les emplois verts, la sécurité au travail et la santé, ainsi que les droits fondamentaux sur le lieu de travail; à cet égard, il est souligné que les femmes devraient pouvoir acquérir des compétences professionnelles dans les mêmes conditions que les hommes et bénéficier de la même protection sociale;
 - reconnaissance de l'importance des efforts déployés en vue de promouvoir l'échange d'informations et de connaissances sur le travail décent pour tous et la création d'emplois, y compris les initiatives pour des emplois verts et des compétences connexes, et de faciliter l'intégration de données utiles dans les politiques nationales économiques et en matière d'emploi.
15. Parmi les 500 événements et plus organisés en marge de la Conférence Rio+20, de nombreuses initiatives nationales et régionales intéressantes visaient à promouvoir l'économie verte, les emplois verts et l'inclusion sociale. Ces initiatives ont reflété un engagement fort de la part des pays d'aller dans le sens d'un développement plus durable, qui inscrit les dimensions économique, sociale et environnementale dans une même stratégie cohérente.
16. Dans le cadre de Rio+20 et dans la recherche d'une approche intégrée, le PNUE et l'OIT ont renforcé leurs partenariats et élaboré un nouveau protocole d'accord afin d'améliorer et d'étendre la coopération technique et la gestion des connaissances sur des questions ayant trait à l'économie verte et aux emplois verts.

Propositions concernant la marche à suivre

17. Si, globalement, le rôle reconnu à l'OIT à Rio+20 est encourageant, il confère aussi une responsabilité importante, à savoir planifier le soutien à apporter à la préparation du programme de développement pour l'après-2015 et définir une feuille de route réaliste s'appuyant sur les principales contributions, en tenant compte des ressources limitées à disposition pour l'exercice biennal en cours et les prochains. Réussir à construire sur la base des résultats de Rio+20 dépendra, dans une large mesure, des efforts déployés conjointement par les mandants de l'OIT, avec l'aide du Bureau.
18. On pourrait définir les priorités du suivi à mener par le Bureau selon les principes directeurs suivants:
- faire en sorte que la dimension sociale du développement durable soit davantage prise en compte et soutenir la réalisation des objectifs fixés d'un commun accord au niveau organisationnel le plus élevé;
 - aider les mandants de l'OIT à examiner la pertinence des résultats de Rio+20 dans leur contexte national, de sorte que leur participation aux consultations multipartites soit utile;

- coopérer avec le système des Nations Unies pour assurer le suivi nécessaire (stratégie pour l'emploi des jeunes, pratiques exemplaires, programmes de protection sociale, tendances de l'emploi, partage des connaissances sur l'économie verte et les emplois verts) et renforcer les partenariats pertinents avec l'ONU (par exemple, l'Initiative Emplois verts).

19. Pour assurer concrètement le suivi destiné à soutenir les mandants, le Bureau propose les priorités suivantes:

- i) *Renforcement des capacités en faveur du dialogue social*: renforcer les programmes de formation et de vulgarisation afin d'établir des cadres nationaux et convenir de mesures permettant d'assurer une transition qui favorise l'inclusion sociale et la création d'emplois de qualité aux niveaux sectoriel et national ⁹.
- ii) *Evaluations de l'emploi*: étendre l'assistance technique actuellement apportée à l'analyse de l'impact, sur l'emploi et le développement des compétences, des économies et des entreprises plus soucieuses de l'environnement aux niveaux national et sectoriel, dans le but d'améliorer les possibilités de travail décent et productif, en particulier pour les jeunes.
- iii) *Socles de protection sociale*: définir et encourager les liens positifs entre les socles nationaux de protection sociale, le développement économique, la réduction de la pauvreté et la préservation de l'environnement.
- iv) *Objectifs de développement durable*: fournir un appui technique de grande qualité pour l'élaboration des politiques, et en particulier la définition d'objectifs et d'indicateurs, afin que le travail décent pour tous devienne une priorité du programme mondial de développement, notamment:
 - en constituant à l'OIT un groupe de travail informel sur les indicateurs et les systèmes de mesure;
 - en adressant des messages ciblés au groupe de haut niveau de personnalités éminentes, au Groupe des Nations Unies pour le développement qui mène les consultations nationales sur l'après-2015 et au groupe de travail intergouvernemental sur les objectifs de développement durable mis en place dans le prolongement de Rio+20, tandis qu'ils préparent leurs rapports à l'Assemblée générale, afin de montrer par des exemples pratiques que l'Agenda du travail décent peut être considéré comme une ressource essentielle pour répondre aux priorités qui émergent à l'échelle du monde.
- v) *Gestion de la recherche et des connaissances*: continuer à fournir aux mandants des savoirs et des informations, des outils éprouvés et des méthodes pratiques concernant la création d'emplois décents dans la période de transition vers une économie verte.

⁹ La conférence régionale tripartite sur les emplois verts en Asie qui, du 29 au 31 août 2012, a rassemblé en Indonésie une centaine de participants venus de dix pays en est un bon exemple. Outre qu'ils ont examiné les résultats accomplis, au niveau national, dans le domaine des emplois verts, avec l'aide de la coopération technique de l'OIT, les participants ont eu l'occasion de réfléchir aux moyens de donner concrètement suite aux résultats de Rio+20 et de promouvoir le travail décent avec plus de force lors des consultations à venir. Voir: http://www.ilo.org/asia/info/public/pr/WCMS_188833/lang--en/index.htm.

- vi) *Mobilisation des ressources*: renforcer la stratégie de mobilisation des ressources afin de soutenir les programmes de pays destinés à faire du travail décent un élément fondamental des stratégies nationales de développement durable.

Projet de décision

20. Le Conseil d'administration décide:

- a) *d'adopter les priorités définies au paragraphe 19;*
- b) *d'inviter le Bureau à travailler étroitement avec les mandants pour faire en sorte que la contribution fondamentale du travail décent au développement durable devienne l'un des éléments essentiels du programme de développement pour l'après-2015 (le Conseil d'administration aura l'occasion d'examiner cet élément au sein de la Section institutionnelle);*
- c) *de demander au Directeur général de refléter les priorités proposées dans le rapport sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts qui sera établi en vue de la discussion générale à la session de 2013 de la CIT, et d'examiner les incidences financières des priorités adoptées pour la préparation du programme et budget pour 2014-15.*